

# Un client sérieux.

Par Georges Courteline.

(Fin.)

Encore, si la conscience des turpitudes dont il s'abreuve (je chercherais vainement un plus adéquat à la nature de mon sujet) lui criait de les aller cacher, comme on cache une plaie fétide, en les ténèbres d'un bouge!... Je vous crierai, moi: „Pitié! car toute étincelle n'est pas morte! Grâce! car en cette pudeur suprême, il nous est permis de saluer un espoir de rédemption!!!” Mais non! Pourtant fièrement la honte d'être abject, c'est sous le regard des honnêtes gens qu'il prétend étaler son vice, en ce café du Pied qui remue, dont la défense, si éloquentement, tout à l'heure évoquait la vision charmante, j'oserai presque dire familiale! Car il faut à la corruption cette triste volupté: corrompre! (Designant Lagoupille du doigt:) Il faut le lit chaste de la vierge à l'opprobre de cette fille publique! Il faut le calice de la rose à la bave de cet escargot!

Bien mieux! fleur de débauche et fainéantise, incarnation du pâle voyou, dont jadis le poète des *Iambes* marqua la hideur au fer rouge, en un vers qui ne périra pas, cet homme méprisable, taré, essaie d'arracher par surprise, à l'ignorance de la foule, un peu de cette considération dont est affamée l'infamie! Tel un porc qui aurait volé pour s'en revêtir la robe auguste du lion, il ne craint pas de se faire passer pour fonctionnaire de l'Etat! souillant ainsi, ah! songez y, songez y, je vous en conjure! l'antique prestige de notre administration nationale, et sapant d'une main meurtrière les bases mêmes de la société!

J'ai dit.

Le prévenu, spontanément, a reconnu les faits qui lui sont reprochés. Je n'ai donc pas à en discuter l'évidence. Je me bornerai à appeler sur lui les sévérités de la loi et à revendiquer de votre esprit de justice un châtement exemplaire, au nom des intérêts immenses qui en dépendent. (Il s'assied.)

Le Président (à Alfred). — Vous n'avez rien à ajouter?

Alfred. — Non, Monsieur le Président.

Le Président (à Lagoupille). — Et vous?

Lagoupille. — Je réclame mes dix francs.

Barbemolle (plein de dignité). — Louis XII ne paie pas les dettes du duc d'Orléans.

Lagoupille. — Eh! bien, il se conduit comme un cochon.

Le Président. (sévère mais juste). — Vous n'êtes pas ici pour apprécier l'histoire. (Il se recouvre et prononce.)

Le tribunal, après en avoir délibéré conformément à la loi;

Attendu qu'Alfred, limonadier à Paris, a introduit une plainte contre Lagoupille, comme ayant reçu de celui-ci...

Lagoupille (à mi-voix). — Un marron!

Le Président. — Un marron... Euh! Taisez-vous donc, Lagoupille!... un coup de poing en plein visage, qu'il s'est porté partie civile et qu'il réclame cinq cents francs de dommages et intérêts.

Attendu qu'il appert clairement des débats que Lagoupille, par le désagrément de son commerce et ses exigences sans nom, a réussi à mettre en fuite la clientèle ordinaire du café du Pied qui remue et contribué ainsi, dans une large mesure, à la déconfiture de cet établissement; que, dans ces conditions, les prétentions d'Alfred ne paraissent nullement excessives;

Alfred (à part). — Si j'avais su, j'aurais demandé dix mille francs.

Le Président. — Attendu enfin que Lagoupille ne nie point s'être livré sur la personne du limonadier Alfred à la voie de fait qui est l'objet de la poursuite; qu'il semble venir de lui-même se placer sous le coup de la loi et qu'il y aurait lieu, dès lors, de lui faire application de l'article 311 du Code Pénal ainsi conçu: „Lorsque les coups et violences exercés n'auront occasionné aucune maladie, le coupable sera puni d'un emprisonnement de six jours à deux ans”;

Alfred (à part). — Deux ans de prison! Deux ans de prison!

Le Président. — Mais, d'autre part, considérant qu'Alfred ne justifie de l'acte de brutalité

dont il aurait été victime, ni par un témoignage, ni par un procès-verbal, ni par un certificat de médecin;

Que le juge ne saurait, sans contrevenir gravement à la procédure en usage et notamment aux articles 154, 155 et 189 du Code d'Instruction Criminelle, accueillir une réclamation dont le bien fondé n'est établi que par les affirmations de l'intéressé;

Considérant d'ailleurs que si, en réalité, Alfred a reçu...

Lagoupille (à mi-voix). — Un marron...

Le Président. — Un marron! je vais vous faire sortir Lagoupille!... un coup de poing dans la figure, il n'a eu que ce qu'il méritait, ayant par ses provocations, ainsi qu'il l'a reconnu lui-même, contraint et forcé Lagoupille à user de son droit de légitime défense;

Lagoupille (à demi-voix). — Très bien!

Le Président. — Attendu qu'il argue en vain du refus opposé par Lagoupille à ses invitations d'avoir à quitter sur l'heure le café du Pied qui remue;

Qu'en effet, aux termes de nombreux jugements confirmés par autant d'arrêts de cour d'appel, un café étant un lieu public, pleine et entière liberté est laissée à tout un chacun, non seulement d'y pénétrer, mais encore d'y séjourner aussi longtemps qu'il juge à propos, à charge par lui, bien entendu, de n'y faire aucun scandale;

Lagoupille. — Très bien!

Le Président. — Considérant qu'en l'espèce, Lagoupille, en aucune circonstance, ne semble avoir scandalisé la moralité des clients du café du Pied qui remue, soit par la licence de ses propos, soit par l'inconvenance de ses gestes, soit par l'exhibition publique des intimités de son individu; que, par conséquent, en tenant de l'expulser de force, Alfred a outrepassé les pouvoirs que lui confèrent la jurisprudence et les règlements de police; — Par ces motifs;

Acquitte Lagoupille;

Lagoupille. — Très bien!

Le Président. — Déclare Alfred mal fondé en sa plainte; l'en déboute et le condamne aux dépens. — L'audience est levée.

# FAULKÉ Sœurs



Chemises-  
Faux-Cols  
Cravates

\*\*\*

Bonneterie de Luxe  
et Ordinaire

\*\*\*

Abat-Jour



Aus der Lebensgeschichte von Nione Burgit.

## Seine Tante war so unglücklich,

weil sie trotz ihrer 40 Jahre schon an zwei Stöcken ausgehen mußte, denn Hühneraugen und Hornhaut auf der Fußsohle verursachten ihr bei jedem Schritt und Tritt fürchterliche Schmerzen. Deshalb wurde Sie auf der Straße das Gespött der Jugend, und wenn ihr „Nione Burgit“ nicht geholfen hätte, wäre sie es heute noch. Aber sein gutes Herz konnte es nicht mit ansehen, wie Menschen so unglücklich durch die Welt hinken müssen, und er gab ihr deswegen sein Burgit-Hühneraugenpflaster. Sie legte es nach Vorschrift auf, schon nach wenigen Stunden ließen die Schmerzen nach und in vier Tagen konnte sie das erste Hühnerauge mitsamt der Wurzel vollständig herauslösen. Sie kaufte sich nun flugs in der nächsten Apotheke ein paar weitere Packungen, womit sie dann die übrigen Hühneraugen behandelte. Weil sie auch immer fleißig Burgit-Fußbäder gebrauchte, konnte sie bald wieder leichten Schrittes durch die Straßen gehen und nach 14 Tagen die Stöcke in die Ecke stellen, wo sie heute noch stehen.

Behandeln Sie Ihre Füße ebenfalls mit Burgit-Präparaten, Ihre Füße werden dann auch wieder jung und gesund und Sie selber Ihres Lebens froh. Die komplette Burgit-Fußpflege, welche sämtliche drei Burgit-Präparate enthält, kostet ja nur Fr. 8.— und bekommen Sie dieselbe in jedem einschlägigen Geschäft.

Burgit Ges. m. b. H., Freilassing, Bayern.

22, RUE PHILIPPE, 22